

L'enseignement supérieur privé s'accroît au détriment du public

Plutôt que de fournir les moyens aux établissements publics de dispenser un enseignement à destination du plus grand nombre, l'État préfère encourager les initiatives privées, avec une exigence de qualité qui se limite à consulter les volumes horaires des maquettes d'enseignement, et non les qualifications des personnels.

Par **HUGO HARARI-KERMADEC**,
membre de la commission administrative

L'enseignement supérieur privé est en forte croissance en France. On y comptait 737 000 étudiant-es inscrit-es en 2020, en hausse de 65 % en dix ans, et tout indique que la tendance s'est accrue depuis, avec la limitation des places dans les universités publiques organisées par les plates-formes de candidatures Parcoursup et Mon Master. Ainsi, l'écart entre le nombre de diplômé-es de L3 et le nombre de places en M1 ne fait que croître, c'est désormais un quart des étudiant-es à ce niveau pour lesquels l'université publique n'a pas d'offre.

Le supérieur privé est multiple : à côté d'établissements historiques comme les « universités » catholiques, ou les écoles de commerce (initialement liées aux chambres de commerce régionales), on voit émerger de grandes multinationales de l'éducation, à but lucratif. Ce n'est pas dans les filières les plus prestigieuses que se développe principalement l'enseignement supérieur privé à but lucratif : on trouve l'essentiel de ses effectifs en BTS ou dans des écoles professionnelles qui recrutent juste après le bac. Beaucoup de formations privées ne délivrent pas de réels diplômes (relevant du ministère de l'enseignement supérieur), mais plutôt des certifications (relevant du ministère du travail) dont la reconnaissance est bien moindre.

EFFET D'AUBAINE

Ce sont souvent des étudiant-es d'origine populaire, avec des dossiers scolaires fragiles, qui doivent se contenter d'une formation privée à la fois chère et d'une qualité incertaine. Chère pour les familles, mais plus chère encore pour la collectivité, puisque l'État est très peu regardant sur les conditions d'attribution de ses financements pour le privé : le financement de l'apprentissage est passé de 5 milliards à 22 milliards d'euros entre 2017 et 2023, le nombre de centres de formation des apprentis de 900 à 3 000. La croissance du privé, c'est surtout l'effet d'aubaine double et massif des politiques publiques : réduction des moyens pour les « concurrents » publics, robinet ouvert pour les acteurs privés. En écoutant la directrice générale de l'enseignement supérieur, Anne-Sophie

Barthez¹, c'est tout aussi clair : le rôle du ministère est de vérifier la qualité de l'éducation, sans prendre en compte le type d'établissement, public ou privé. Avec une exigence de qualité qui se limite à consulter les volumes horaires des maquettes d'enseignement, et non les qualifications des personnels. L'essentiel des intervenant-es dans les établissements privés ne sont pas des enseignant-es professionnel-les, encore moins des enseignant-es-cher-



Le privé siphonne peu à peu les ressources de l'enseignement supérieur public.

cheur-ses. Mécaniquement, c'est bien plus rentable d'avoir recours au privé à partir du moment où il n'a pas à assurer le coût de la recherche, ni à prendre en charge un revenu complémentaire pour ses intervenant-es. De plus, comme souvent sur un marché émergent, les pratiques commerciales les plus farfelues sont courantes : la Répression des fraudes a épinglé plus de la moitié des 80 établissements privés sur lesquels ont porté ses investigations dans un rapport publié en décembre 2022².

PROGRAMME BIENVENUE EN FRANCE

Si l'enseignement supérieur privé croît rapidement, avec toutes les menaces sur le public et les étudiant-es qu'il entraîne, il ne faudrait pas croire que c'est le seul vecteur de marchandisation. Cette année, pour la première fois, les universités publiques commencent à appliquer le programme pervers Bienvenue en France, qui augmente les droits d'inscription à 2 770 euros en licence et 3 770 euros en master pour toutes et tous les étudiant-es extraeuropéen-nes. ■

La Répression des fraudes a épinglé plus de la moitié des 80 établissements qu'elle a examinés.

1. Sur *France Culture*, le 5 juillet 2023.
2. www.economie.gouv.fr/dgccrf/protection-du-consommateur-lenseignement-prive-superieur-peut-mieux-faire.